

proposée par les organisations syndicales. Le chapitre 4 sur l'usage des baromètres sociaux par les entreprises et le chapitre 5 sur les relations des syndicats avec les médias mènent à la conclusion que les organisations syndicales sont incapables de contester les outils mis en œuvre par le management ou encore de tirer parti des médias. Le style très critique de l'ouvrage tend à disqualifier certains matériaux de recherche pourtant assez intéressants et parfois étayés par un nombre conséquent d'entretiens ou de séquences d'observation. Par exemple, dans le chapitre 2 consacré à l'analyse de l'offre de formation, S. Olivesi explicite les raisons du faible nombre de stages en communication proposés par les Instituts du travail et les organisations syndicales en soulignant à la fois le caractère « insaisissable » de cet objet et l'effet des modes de structuration internes plus ou moins centralisés ou décentralisés des politiques de formation, selon les syndicats. S'il passe assez vite sur les différences entre syndicats (Ethuin et Yon, 2014), l'auteur note toutefois un regain d'intérêt pour ces questions au sein des confédérations, suite à la mise en œuvre de la loi sur la représentativité syndicale.

Le chapitre sans doute le plus original sur le plan méthodologique est le chapitre 3, qui rend compte de l'expérience subjective de militants se livrant à un exercice d'« autoscopie » (systématiquement proposé par S. Olivesi dans ses formations) qui consiste en une séquence libre de présentation de soi. Au-delà de sa propre ambivalence face au caractère très normatif de l'exercice, l'auteur propose quelques observations intéressantes sur les effets discriminants de ces dispositifs que l'on retrouve souvent dans d'autres formations de type VAE (validation des acquis de l'expérience) ou certifications à destination des syndicalistes. Il relève ainsi « l'anxiété de certains syndicalistes à l'égard d'une performance vécue sur le mode de l'évaluation scolaire » (p. 90), de même que la plus grande aisance des syndicalistes ayant un niveau d'études élevé ou exerçant des activités de services (et parfois ceux qui peuvent s'appuyer sur une éloquence plébéienne ou virile). L'auteur souligne ainsi avec justesse que le jeu communicationnel est effectivement « un jeu social par excellence » (p. 115), pour lequel certains syndicalistes sont moins prédisposés que d'autres.

## Référence

- Andolfatto, D., Labbé, D., 2009. *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française*. Gallimard, Paris.  
 Ethuin, N., Yon, K. (Eds.), 2014. *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*. Éditions du Croquant, Paris.

Cécile Guillaume  
*Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE),  
 UMR CNRS 8019, université des sciences et technologies de Lille (USTL),  
 bâtiment SH2, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex, France*

Disponible sur Internet le 13 avril 2015  
 Adresse e-mail : [cecile.guillaume@univ-lille1.fr](mailto:cecile.guillaume@univ-lille1.fr)

<http://dx.doi.org/10.1016/j.socotra.2015.03.004>

**Les avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011). Sociohistoire d'une profession politique, É. Gobe. Karthala, Paris (2013). 360 pp.**

Entre 2005 et 2010, Éric Gobe a mené une grande enquête sur la profession d'avocat en Tunisie. Après de premiers travaux sur les ingénieurs tunisiens, c'est en politiste qu'il a abordé

une profession réputée pour son caractère frondeur, en interrogeant son rapport au politique. En décembre 2010 et janvier 2011, les avocats tunisiens — ou plutôt des avocats — ont été en première ligne du soutien au soulèvement populaire qui a débouché sur le renversement du Président Ben Ali. Si l'auteur montre, en effet, à la suite de quelques autres, que les avocats se caractérisent plutôt par une « croyance dans l'ordre juridique » (formule qu'il reprend à Laurent Willemez), qui se traduit par une « ambivalence vis-à-vis des régimes en place » (p. 309), plutôt que par leur adhésion au modèle libéral et leur engagement en faveur du libéralisme politique, comme le défend Lucien Karpik (1995, p. 446), il n'en reste pas moins que leur mobilisation a contribué à donner « une nouvelle vigueur » à une profession en crise. Son livre, paru à l'automne 2013, est de fait venu à point nommé pour contribuer à la réflexion sur ce qui s'est passé en Tunisie depuis trois ans.

Mais le projet de l'auteur est beaucoup plus large, puisque celui-ci le présente comme visant à faire la « socio-histoire » d'une « profession politique », « de la colonisation à la révolution ». É. Gobe pose ce faisant les premiers jalons d'un programme dont on ne peut qu'espérer qu'il sera relayé par d'autres chercheurs — qui pourront s'appuyer tant sur la richesse impressionnante du matériau recueilli que sur les pistes ouvertes par l'auteur.

Le livre s'inscrit au croisement de deux problématiques ; l'une s'inscrit dans le champ de la sociologie des professions, l'autre dans celui de l'étude des mobilisations et de la fabrication du politique. Il est clair que l'auteur est plus à l'aise dans la seconde que dans la première, où il pêche parfois par une référence un peu superficielle à des débats il est vrai complexes. On pourra ainsi lui reprocher un usage peu critique des notions de « profession » — reprise dans le sens anglais du mot — et plus encore de « professionnalisation ». Symétriquement, le lecteur non familier de la Tunisie pourra être gêné par l'usage d'un vocabulaire spécialisé repris de l'arabe et rarement expliqué (tribunaux charaïques, *makhzen*, *mamlouk*, *nukhba*, etc.), qui aurait mérité de faire l'objet d'un lexique. De même, dire que le barreau tunisien à l'époque coloniale, en regroupant des fonctions séparées à la même époque en France, et surtout la liberté de constituer des sociétés, « anticipe les évolutions plus récentes du barreau français » (p. 110), c'est oublier que le modèle français n'est qu'un modèle parmi d'autres, et passer trop vite sur les conditions particulières imposées par le Protectorat — qu'il analyse pourtant avec un luxe de détails par ailleurs. L'auteur aurait pu adopter la posture prudente de L. Karpik qui renonce à donner une définition stable de la profession d'avocat et parle d'une « indétermination initiale des formes d'action » — d'autant qu'il montre en fait fort bien comment, dans le contexte du Protectorat, se met en place en Tunisie une configuration particulière du système judiciaire, dont il rappelle opportunément en conclusion qu'il est différent de ce qui se passe au même moment en Algérie et plus tard au Maroc.

Deux grands moments organisent ce travail : le premier concerne les conditions du développement d'une profession d'avocat au sens moderne du terme — sans doute devrait-on dire au sens français du terme, tant ce sens varie d'un contexte historique à l'autre — dans le contexte de la colonisation, le second les transformations que cette profession connaît à l'indépendance, et les rapports complexes et mouvementés qu'elle entretient avec l'État, « d'un autoritarisme à l'autre », de Bourguiba à Ben Ali. Ces deux moments posent des questions théoriques très différentes à la sociologie des professions.

L'histoire sociale — ici celle des professions dites libérales — des pays colonisés est trop ignorée de la sociologie française, à la différence de ce qui se passe dans le monde anglophone. C'est bien dommage, car elle offre un exemple remarquable des contradictions et des apories de la politique française et met en lumière le rôle des institutions dans l'organisation du travail professionnel, donc l'importance du cadre national. Le cas étudié ici, celui des avocats dans

la Tunisie coloniale, apparaît particulièrement passionnant. Bien sûr, le premier défi a été la confrontation entre un système judiciaire local qui avait une histoire propre, et la présence de tribunaux dits mixtes, traitant des conflits des étrangers entre eux, et entre étrangers et sujets du sultan ottoman, puis du Bey de Tunis. Bien plus, comment penser un système judiciaire dans un pays, sous protectorat, où les décisions politiques continuent formellement à prendre la forme de « décrets beylicaux », et où se côtoient une diversité de nationalités de statuts différents (citoyens français ressortissants de la puissance occupante, italiens ou anglais identifiés comme « étrangers », sujets tunisiens du Bey, musulmans et juifs), donc de juridictions par hypothèse différentes ? Dans le domaine de la justice, le colonisateur organise une justice plurielle, des tribunaux différents en fonction des populations auxquelles ils s'adressent, et traite avec des acteurs professionnels relevant de traditions et de logiques différentes. D'un côté, les défenseurs issus du système judiciaire précolonial, les « *oukils* », sont cantonnés aux tribunaux indigènes. De l'autre, la mise en place d'une justice coloniale implique l'introduction d'une fonction de défense adaptée, qui prend la forme de la création d'une profession d'« avocat-défenseur », charge attribuée par l'administration coloniale, accessible à des ressortissants d'autres nationalités que française. Les conflits qui en découlent, qui croisent enjeux politiques, professionnels, culturels, sociaux, sont évidemment multiples.

La période post-indépendance voit la résorption progressive du corps des avocats indigènes, les *oukils*, dans une profession d'avocat renouvelée, qui semble reconduire le modèle français de la profession libérale et de l'ordre ; reconduction néanmoins toute relative, puisque les avocats conservent les compétences du notaire, de l'huissier de justice et de l'avoué ! Un paradoxe inverse, que ne semble pas avoir relevé l'auteur, est le « retard » à autoriser les sociétés professionnelles : alors qu'elles existaient à l'époque coloniale, elles disparaissent officiellement à l'indépendance, et ne sont autorisées qu'en 1998 (elles l'avaient été dès 1971 en France). Mais ce qui intéresse É. Gobe est surtout le mécanisme par lequel le barreau est mis sous tutelle dès les années 1960, et l'émergence, une décennie plus tard, avec l'arrivée d'une nouvelle génération, d'un mouvement de contestation, où se mêlent revendications professionnelles et contestation de l'autoritarisme. Les décennies 1990 et 2000 se caractérisent par un gonflement exponentiel des effectifs, et l'arrivée massive des femmes, dont la part atteignait 45 % en 2011. Le barreau apparaît comme « un refuge pour chômeurs ». La difficulté de la profession à contrôler l'accès au barreau est un indice parmi d'autres de l'intrusion de l'État : la création d'un Institut supérieur du Barreau, réclamé par les avocats, se retournera contre eux en étant placé étroitement sous le contrôle de l'État. É. Gobe démontre longuement et clairement la façon dont les luttes inter- et intra-professionnelles, les revendications des segments les plus faibles (les jeunes avocats, sous employés et sous rémunérés), et en retour les manœuvres et les tergiversations du pouvoir, sont indissociables d'enjeux politiques — que l'on peut lire aussi à l'occasion des batailles pour les élections ordinaires.

On aura compris la richesse et le foisonnement des questions traitées, qui font d'autant plus regretter l'absence d'index. L'ouvrage ouvre avec pertinence en conclusion quelques pistes à approfondir : en tout état de cause, ce qu'il me semble nécessaire de souligner, c'est l'apport essentiel de ce type de travaux à une réflexion sociologique encore trop enfermée dans l'espace occidental, pour ne pas dire national. La compréhension de l'évolution des sociétés issues de notre espace colonial apporterait pourtant un éclairage passionnant à celle de la « métropole ».

## Référence

Karpik, L., 1995. *Les avocats. Entre l'État, le public et le marché. XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Gallimard, Paris.

Élisabeth Longuenesse  
*Professions, institutions, temporalités (PRINTEMPS)*, Université de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines, 47, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt, France  
Adresse e-mail : [elisabeth.longuenesse@uvsq.fr](mailto:elisabeth.longuenesse@uvsq.fr)

Disponible sur Internet le 22 avril 2015

<http://dx.doi.org/10.1016/j.soctra.2015.03.009>

**L'univers des mathématiciens. L'éthos professionnel des plus rigoureux des scientifiques, B. Zarca. Presses universitaires de Rennes, Rennes (2012). 362 pp.**

Le « grand public » a beau être sensibilisé régulièrement à l'importance des mathématiques, notamment lorsqu'un chercheur français reçoit la médaille Fields, la discipline n'en conserve pas moins une aura de mystère. Son corpus de théorèmes et de problèmes, ses résultats abstraits et ses orientations scientifiques demeurent hors-sol pour qui n'en connaît pas la langue. Ces clichés ont la vie dure, mais en même temps ils traduisent pour partie la croyance fondée dans le statut d'exceptionnalité socio-cognitive de la « reine des sciences », dont l'idéal d'autonomie savante est porté à son paroxysme. C'est tout l'intérêt de l'ouvrage de Bernard Zarca, *L'univers des mathématiciens*, que d'étudier les différents aspects de ce champ scientifique. Il propose d'en faire la sociologie, de l'apprentissage de la discipline à la socialisation au métier, jusqu'à l'exercice ordinaire des travailleurs de la preuve mathématique. Disons-le d'emblée : l'ensemble est très convaincant.

La notion d'« éthos professionnel » est le pivot et la plus-value de l'enquête. Elle oriente le questionnement, le traitement des diverses données collectées ainsi que les interprétations. Elle désigne « un ensemble de dispositions relatives à ce qui *vaut* plus ou moins pour une communauté de métier sur toute dimension, éthique, esthétique, épistémique, psychologique, sociale, etc., pertinente dans l'exercice de ce métier » (p. 11). Par cette référence à l'éthos, B. Zarca renoue avec une tradition de la sociologie des sciences que l'on croyait presque disparue, celle-là même qui, sous l'inspiration de Robert K. Merton, cherchait à objectiver la « structure normative » des professionnels de la science, résumée dans l'acronyme CUDOS — incluant les normes éthiques du communisme, de l'universalisme, du désintéressement et du scepticisme organisé. Cet éthos mertonien, le sociologue le reconstitue empiriquement en le couplant aux dimensions cognitives de l'activité mathématique. Il le fait avec d'autant plus de prudence et de rigueur dans la méthode que, sur ce terrain-là, quelques sociologues et des chercheurs en *Science and Technology Studies* (STS) ont déjà prospecté, et qu'ils ont pu se perdre en vaines complications relativistes au sujet de la construction sociale des « idéalités mathématiques ».

B. Zarca, lui, est plus terre-à-terre et, au risque de paraître *old school*, il entend restaurer les catégories de l'internalisme et de l'externalisme dans l'analyse de la connaissance objective. « Bien que son scalpel ne lui permette pas de disséquer *the body of knowledge* des mathématiciens, concède-t-il, le sociologue est cependant habilité à analyser dans ses aspects collectifs leur travail » (p. 98). C'est on ne peut plus explicite et justifié. Et l'analyse de suivre dès lors un itinéraire « habilité » : l'auteur commence par poser — non sans quelques longueurs, notamment lorsqu'il déconstruit les positions de certains ethnométhodologues ou d'épistémologues constructivistes — les termes de sa problématique dans un premier chapitre, puis « survole » l'histoire longue de l'instauration du partage entre mathématiques pures et appliquées en France ;